



## Education Committee/ Comité d'éducation

### Terms of Reference

#### Mandate

The Education Committee oversees GSU education activities. It also promotes current education programs and makes recommendations on education needs to National Council. GSU is committed to a dynamic, relevant and accessible program of union education for all members in GSU.

#### Areas of Responsibility

To this end, the Education Committee will:

1. Promote actively the education program to members, locals, and RVPs;
2. Identify current needs, anticipate emerging issues and seek broad-based union input for the Education Roadmap;
3. Formulate recruitment strategies for education activities and actively recruit members for scheduled education courses;
4. On behalf of GSU collaborate with the Regional Vice-Presidents and the GSU National office to work in conjunction with Local Development Committee to identify locals in the region.
5. Review and discuss issues relating to GSU education and where applicable, formulate recommendations for consideration by the National Council.

#### Membership

As appointed by the GSU National President – the Committee will consist of at least two (2) and not more than seven (7) members from the GSU National Council and Local Presidents. The GSU Staff resource person

### Termes de référence

#### Mandat

Le comité d'éducation supervise les activités d'éducation du SSG. Il fait également la promotion des programmes d'éducation actuels et présente des recommandations sur les besoins en matière d'éducation au Conseil national. Le SSG s'engage à offrir un programme d'éducation syndicale dynamique, pertinent et accessible à tous les membres du SSG.

#### Domaines de responsabilité

À cette fin, le comité d'éducation :

1. Promouvoir activement le programme d'éducation auprès des membres, des sections locales et des VPR ;
2. Identifiera les besoins actuels, anticipera les problèmes émergents et cherchera à obtenir une large participation syndicale pour la feuille de route de l'éducation ;
3. Formuler des stratégies de recrutement pour les activités d'éducation et recruter activement des membres pour les cours d'éducation prévus ;
4. Au nom du SSG, collaborer avec les vice-présidents régionaux et le bureau national du SSG pour travailler de concert avec le comité de mise en valeur des sections locales afin d'identifier les sections locales de la région.
5. Examiner et discuter des questions relatives à l'éducation du SSG et, le cas échéant, formuler des recommandations à l'intention du Conseil national.

#### Adhésion

Nommé par la présidente ou le président national du SSG, le comité est composé d'au moins deux (2) et d'au plus sept (7) membres du Conseil national du SSG et des présidentes et présidents des sections



will be assigned by the National President.

The Committee will be led by the Chair, who is selected by the GSU National President, and a Committee Co-Chair. The Chair position will be assigned to a National Vice President (NVP) and the Co-Chair position will be selected by the committee. The Co-Chair position will be assigned to a Regional Vice President (RVP).

### **Meetings**

Committee meetings may be in person or held virtually, whichever is most economical and feasible given the meeting agenda.

**Frequency:** The Committee will meet at least 3 times per year, including one (1) in person meeting per year and/or as needed at the Chairperson and National Presidents discretion.

**Decision making:** Decision will be done by consensus

### **Reporting**

The Chair of the Committee shall establish the agenda for each meeting. Additionally, the Chair of the Committee shall present an annual report on behalf of the Committee to the GSU National Council. The Co-Chair will assist the Chair in delivering these responsibilities.

**Approval Date:** April 26, 2022

locales. La personne-ressource du personnel du SSG sera désignée par le président national.

Le comité sera dirigé par le président, qui est choisi par la présidente ou le président national du SSG, et par un coprésident du comité. Le poste de président sera attribué à un vice-président national (VPN) et le poste de coprésident sera choisi par le comité. Le poste de coprésident sera attribué à un vice-président régional (VPR).

### **Réunions**

Les réunions du comité peuvent se tenir en personne ou virtuellement, selon ce qui est le plus économique et le plus réalisable compte tenu de l'ordre du jour de la réunion.

**Fréquence :** Le comité se réunit au moins trois fois par an, dont une (1) réunion en personne par an et/ou selon les besoins, à la discrétion du président et des présidents nationaux.

**Prise de décision :** Les décisions seront prises par consensus.

### **Rapports**

Le président du comité établit l'ordre du jour de chaque réunion. De plus, le président du comité présente un rapport annuel au nom du comité au Conseil national du SSG. Le coprésident aidera le président à s'acquitter de ces responsabilités.

**Date d'approbation :** Le 26 avril 2022